

www.e-rara.ch

Oeuvres Complètes De M. De Voltaire

**Voltaire
Condorcet, Jean Antoine Nicolas de Caritat de
A Basle, 1791-1792**

Zentralbibliothek Zürich

Persistent Link: <https://doi.org/10.3931/e-rara-78981>

Des premiers peuples qui écrivirent l'histoire, et des fables des premiers historiens.

www.e-rara.ch

Die Plattform e-rara.ch macht die in Schweizer Bibliotheken vorhandenen Drucke online verfügbar. Das Spektrum reicht von Büchern über Karten bis zu illustrierten Materialien – von den Anfängen des Buchdrucks bis ins 20. Jahrhundert.

e-rara.ch provides online access to rare books available in Swiss libraries. The holdings extend from books and maps to illustrated material – from the beginnings of printing to the 20th century.

e-rara.ch met en ligne des reproductions numériques d'imprimés conservés dans les bibliothèques de Suisse. L'éventail va des livres aux documents iconographiques en passant par les cartes – des débuts de l'imprimerie jusqu'au 20e siècle.

e-rara.ch mette a disposizione in rete le edizioni antiche conservate nelle biblioteche svizzere. La collezione comprende libri, carte geografiche e materiale illustrato che risalgono agli inizi della tipografia fino ad arrivare al XX secolo.

Nutzungsbedingungen Dieses Digitalisat kann kostenfrei heruntergeladen werden. Die Lizenzierungsart und die Nutzungsbedingungen sind individuell zu jedem Dokument in den Titelnformationen angegeben. Für weitere Informationen siehe auch [Link]

Terms of Use This digital copy can be downloaded free of charge. The type of licensing and the terms of use are indicated in the title information for each document individually. For further information please refer to the terms of use on [Link]

Conditions d'utilisation Ce document numérique peut être téléchargé gratuitement. Son statut juridique et ses conditions d'utilisation sont précisés dans sa notice détaillée. Pour de plus amples informations, voir [Link]

Condizioni di utilizzo Questo documento può essere scaricato gratuitamente. Il tipo di licenza e le condizioni di utilizzo sono indicate nella notizia bibliografica del singolo documento. Per ulteriori informazioni vedi anche [Link]

on ne s'attendait pas. *Romulus* ne croyait fonder Rome, ni pour les princes Goths, ni pour des évêques. *Alexandre* n'imagina pas qu'Alexandrie appartiendrait aux Turcs, et *Constantin* n'avait pas bâti Constantinople pour *Mabomet II*.

DES PREMIERS PEUPLES QUI ECRIVIRENT
L'HISTOIRE, ET DES FABLES DES PRE-
MIERS HISTORIENS.

IL est incontestable que les plus anciennes annales du monde sont celles de la Chine. Ces annales se suivent sans interruption. Presque toutes circonstanciées, toutes sages, sans aucun mélange de merveilleux, toutes appuyées sur des observations astronomiques depuis quatre mille cent cinquante-deux ans, elles remontent encore à plusieurs siècles au-delà, sans dates précises à la vérité, mais avec cette vraisemblance qui semble approcher de la certitude. Il est bien probable que des nations puissantes, telles que les Indiens, les Egyptiens, les Chaldéens, les Syriens qui avaient de grandes villes, avaient aussi des annales.

Les peuples errans doivent être les derniers qui aient écrit, parce qu'ils ont moins de moyens que les autres d'avoir des archives et de les conserver; parce qu'ils ont peu de besoins, peu de lois, peu d'événemens; qu'ils ne sont occupés que d'une subsistance précaire, et qu'une tradition orale leur suffit. Une bourgade n'eut jamais d'histoire, un peuple errant encore moins, une simple ville très-rarement.

L'histoire d'une nation ne peut jamais être écrite
que

que fort tard ; on commence par quelques registres très-sommaires , qui sont conservés , autant qu'ils peuvent l'être , dans un temple ou dans une citadelle. Une guerre malheureuse détruit souvent ces annales , et il faut recommencer vingt fois , comme des fourmis dont on a foulé aux pieds l'habitation. Ce n'est qu'au bout de plusieurs siècles qu'une histoire un peu détaillée peut succéder à ces registres informes , et cette première histoire est toujours mêlée d'un faux merveilleux , par lequel on veut remplacer la vérité qui manque. Ainsi les Grecs n'eurent leur *Hérodote* que dans la quatre-vingtième Olympiade , plus de mille ans après la première époque rapportée dans les marbres de Paros. *Fabius-Pictor* , le plus ancien historien des Romains , n'écrivit que du temps de la seconde guerre contre Carthage , environ cinq cents quarante ans après la fondation de Rome.

Or si ces deux nations , les plus spirituelles de la terre , les Grecs et les Romains nos maîtres , ont commencé si tard leur histoire ; si nos nations septentrionales n'ont eu aucun historien avant *Grégoire* de Tours ; croira-t-on de bonne foi que des Tartares vagabonds , qui dorment sur la neige , ou des Troglodytes , qui se cachent dans des cavernes , ou des Arabes errans et voleurs , qui errent dans des montagnes de sable , aient eu des *Thucydides* et des *Xénophons* ? peuvent-ils savoir quelque chose de leurs ancêtres ? peuvent-ils acquérir quelque connaissance avant d'avoir eu des villes , avant de les avoir habitées , avant d'y avoir appelé tous les arts dont ils étaient privés ?

Si les Samoyèdes, ou les Nazamons, ou les Esquimaux, venaient nous donner des annales antéditées de plusieurs siècles, remplies des plus étonnans faits d'armes et d'une suite continuelle de prodiges qui étonnent la nature; ne se moquerait-on pas de ces pauvres sauvages? Et si quelques personnes amoureuses du merveilleux, ou intéressées à le faire croire, donnaient la torture à leur esprit pour rendre ces sottises vraisemblables, ne se moquerait-on pas de leurs efforts? et s'ils joignaient à leur absurdité l'insolence d'affecter du mépris pour les savans, et la cruauté de persécuter ceux qui douteraient, ne seraient-ils pas les plus exécrables des hommes? Qu'un Siamois vienne me conter les métamorphoses de *Sammonocodom*, et qu'il me menace de me brûler si je lui fais des objections, comment dois-je en user avec ce Siamois?

Les historiens romains nous content, à la vérité, que le dieu *Mars* fit deux enfans à une vestale, dans un siècle où l'Italie n'avait point de vestales; qu'une louve nourrit ces deux enfans au lieu de les dévorer, comme nous l'avons déjà vu; que *Castor* et *Pollux* combattirent pour les Romains; que *Curtius* se jeta dans un gouffre, et que le gouffre se referma; mais le sénat de Rome ne condamna jamais à la mort ceux qui doutèrent de tous ces prodiges: il fut permis d'en rire dans le capitolé.

Il y a dans l'histoire romaine des événemens très-possibles, qui sont très-peu vraisemblables. Plusieurs savans hommes ont déjà révoqué en doute l'aventure des oies qui sauvèrent Rome, et

celle de *Camille* qui détruisit entièrement l'armée des Gaulois. La victoire de *Camille* brille beaucoup, à la vérité, dans *Tite-Live*; mais *Polybe*, plus ancien que *Tite-Live*, et plus homme d'Etat, dit précisément le contraire; il assure que les Gaulois, craignant d'être attaqués par les Vénètes, partirent de Rome chargés de butin, après avoir fait la paix avec les Romains. A qui croirons-nous de *Tite-Live*, ou de *Polybe*? au moins nous douterons.

Ne douterons-nous pas encore du supplice de *Régulus* qu'on fait enfermer dans un coffre armé en dedans de pointes de fer? Ce genre de mort est assurément unique. Comment ce même *Polybe* presque contemporain, *Polybe* qui était sur les lieux, qui a écrit si supérieurement la guerre de Rome et de Carthage, aurait-il passé sous silence un fait aussi extraordinaire, aussi important, et qui aurait si bien justifié la mauvaise foi des Romains envers les Carthaginois? Comment ce peuple aurait-il osé violer d'une manière aussi barbare le droit des gens avec *Régulus*, dans le temps que les Romains avaient entre leurs mains plusieurs principaux citoyens de Carthage, sur lesquels ils auraient pu se venger?

Enfin, *Diodore* de Sicile rapporte dans un de ses fragmens, que les enfans de *Régulus* ayant fort maltraité des prisonniers Carthaginois, le sénat romain les réprimanda, et fit valoir le droit des gens. N'aurait-il pas permis une juste vengeance aux fils de *Régulus*, si leur père avait été assassiné à Carthage? L'histoire du supplice de *Régulus* s'établit avec le temps, la haine contre Carthage

lui donna cours ; *Horace* la chanta , et on n'en douta plus.

Si nous jetons les yeux sur les premiers temps de notre histoire de France , tout en est peut-être aussi faux qu'obscur et dégoûtant ; du moins il est bien difficile de croire l'aventure de *Cbilderic* et d'une *Bazine* , femme d'un *Bazin* , et d'un capitaine romain élu roi des Francs qui n'avaient point encore de rois.

Grégoire de Tours est notre *Hérodote* , à cela près que le Tourangeau est moins amusant , moins élégant que le Grec. Les moines qui écrivirent après *Grégoire* furent-ils plus éclairés et plus véridiques ? ne prodiguèrent-ils pas quelquefois des louanges un peu outrées à des assassins qui leur avaient donné des terres ? Ne chargèrent-ils jamais d'opprobres des princes sages qui ne leur avaient rien donné ?

Je fais bien que les Francs qui envahirent la Gaule , furent plus cruels que les Lombards qui s'emparèrent de l'Italie , et que les Visigoths qui régnèrent en Espagne. On voit autant de meurtres , autant d'assassinats dans les annales des *Clovis* , des *Tbierrri* , des *Childebert* , des *Chilperic* et des *Clo-taire* , que dans celles des rois de Juda et d'Israël.

Rien n'est assurément plus sauvage que ces temps barbares ; cependant , n'est-il pas permis de douter du supplice de la reine *Brunebaut* ? Elle était âgée de près de quatre-vingts ans quand elle mourut en 613 ou 614. *Frédégaire* qui écrivait sur la fin du huitième siècle , cent cinquante

ans après la mort de *Brunebaut*; (et non pas dans le septième siècle, comme il est dit dans l'abrégé chronologique, par une faute d'impression) *Frédegair*, dis-je, nous assure que le roi *Clotaire*, prince très-pieux, très-craignant DIEU, humain, patient et débonnaire, fit promener la reine *Brunebaut* sur un chameau autour de son camp; ensuite la fit attacher par les cheveux, par un bras et par une jambe à la queue d'une cavale indomptée, qui la traîna vivante sur les chemins, lui fracassa la tête sur les cailloux et la mit en pièces; après quoi elle fut brûlée et réduite en cendres. Ce chameau, cette cavale indomptée, une reine de quatre-vingts ans attachée par les cheveux et par un pied à la queue de cette cavale, ne sont pas des choses bien communes.

Il est peut-être difficile que le peu de cheveux d'une femme de cet âge puissent tenir à une queue, et qu'on soit lié à la fois à cette queue par les cheveux et par un pied. Et comment eut-on la pieuse attention d'inhumer *Brunebaut*, dans un tombeau à Autun, après l'avoir brûlée dans un camp? les moines *Frédegair* et *Aimoin* le disent; mais ces moines sont-ils des *de Thou* et des *Hume*?

Il y a un autre tombeau érigé à cette reine au quinzième siècle dans l'abbaye de St Martin-d'Autun qu'elle avait fondée. On a trouvé dans ce sépulcre un reste d'éperon. C'était, dit-on, l'éperon que l'on mit aux flancs de la cavale indomptée. C'est dommage qu'on n'y ait pas trouvé aussi la corne du chameau sur lequel on avait fait monter la reine. N'est-il pas possible que cet

éperon y ait été mis par inadvertance, ou plutôt par honneur? Car, au quinzième siècle, un éperon doré était une grande marque d'honneur. En un mot, n'est-il pas raisonnable de suspendre son jugement sur cette étrange aventure, si mal constatée? il est vrai que *Pasquier* dit que la mort de *Brunebaut* avait été prédite par la sibylle.

Tous ces siècles de barbarie sont des siècles d'horreurs et de miracles. Mais faudra-t-il croire tout ce que les moines ont écrit? ils étaient presque les seuls qui fussent lire et écrire, lorsque *Charlemagne* ne savait pas signer son nom. Ils nous ont instruit de la date de quelques grands évènements. Nous croyons avec eux que *Charles-Martel* battit les Sarrazins; mais qu'il en ait tué trois cents soixante mille dans la bataille, en vérité c'est beaucoup.

Ils disent que *Clovis*, second du nom, devint fou; la chose n'est pas impossible; mais que DIEU ait affligé son cerveau, pour le punir d'avoir pris un bras de *S^t Denis* dans l'église de ces moines, pour le mettre dans son oratoire; cela n'est pas si vraisemblable.

Si l'on n'avait que de pareils contes à retrancher de l'histoire de France, ou plutôt de l'histoire des rois francs et de leurs maires, on pourrait s'efforcer de la lire: mais comment supporter les mensonges grossiers dont elle est pleine? On y assiége continuellement des villes et des forteresses qui n'existaient pas. Il n'y avait par de-là le Rhin que des bourgades sans murs, défendues par des palissades de pieux, et par des fossés. On fait que

ce n'est que sous *Henri l'Oiseleur*, vers l'an 920, que la Germanie eut des villes murées et fortifiées. Enfin, tous les détails de ces temps-là sont autant de fables, et qui pis est, de fables ennuyeuses.

DES LEGISLATEURS QUI ONT PARLÉ AU
NOM DES DIEUX.

TOUT législateur profane qui osa feindre que la Divinité lui avait dicté ses lois, était visiblement un blasphémateur, et un traître : un blasphémateur, puisqu'il calomniait les dieux ; un traître, puisqu'il asservissait sa patrie à ses propres opinions. Il y a deux sortes de lois, les unes naturelles, communes à tous, et utiles à tous. *Tu ne voleras ni ne tueras ton prochain ; tu auras un soin respectueux de ceux qui t'ont donné le jour et qui ont élevé ton enfance ; tu ne raviras pas la femme de ton frère ; tu ne mentiras pas pour lui nuire ; tu l'aideras dans ses besoins, pour mériter d'en être secouru à ton tour* : voilà les lois que la nature a promulguées, du fond des îles du Japon aux rivages de notre Occident. Ni *Orphée*, ni *Hermès*, ni *Minos*, ni *Licurgue*, ni *Numa*, n'avaient besoin que *Jupiter* vint au bruit du tonnerre annoncer des vérités gravées dans tous les cœurs.

Si je m'étais trouvé vis-à-vis de quelqu'un de ces grands charlatans dans la place publique, je lui aurais crié : Arrête, ne compromets point ainsi la Divinité ; tu veux me tromper si tu la fais descendre pour enseigner ce que nous savons tous ; tu veux sans doute la faire servir à quelqu'autre

usage : tu veux te prévaloir de mon consentement à des vérités éternelles , pour arracher de moi mon consentement à ton usurpation : je te défère au peuple , comme un tyran qui blasphème.

Les autres lois sont les politiques : lois purement civiles, éternellement arbitraires, qui tantôt établissent des éphores, tantôt des consuls ; des comices par centuries, ou des comices par tribus ; un aréopage ou un sénat ; l'aristocratie, la démocratie ou la monarchie. Ce serait bien mal connaître le cœur humain, de soupçonner qu'il soit possible qu'un législateur profane eût jamais établi une seule de ces lois politiques au nom des dieux, que dans la vue de son intérêt. On ne trompe ainsi les hommes que pour son profit.

Mais tous les législateurs profanes ont-ils été des fripons, dignes du dernier supplice ? non. De même qu'aujourd'hui, dans les assemblées des magistrats, il se trouve toujours des âmes droites et élevées qui proposent des choses utiles à la société, sans se vanter qu'elles leur ont été révélées ; de même aussi parmi les législateurs, il s'en est trouvé plusieurs qui ont institué des lois admirables, sans les attribuer à *Jupiter* ou à *Minerve*. Tel fut le sénat romain, qui donna des lois à l'Europe, à la petite Asie et à l'Afrique, sans les tromper ; et tel de nos jours a été *Pierre le grand*, qui eût pu en imposer à ses sujets plus facilement qu'*Hermès* aux Egyptiens, *Minos* aux Crétois, et *Zamolxis* aux anciens Scythes.

Fin du Tome premier.